



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

OBJET : 29-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT- ENERGIE TERRITORIAL OUEST 06 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE /

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

121345

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT- ENERGIE TERRITORIAL OUEST 06 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Suite à l'adoption du programme d'actions commun du Plan Climat Energie Territorial (PCET) Ouest 06, par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2013, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et ses partenaires, la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA), la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), les Communes de Cannes et Grasse ont établi une convention de mise en œuvre des actions pour cinq ans (2014-2019), approuvée par délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2014.

L'action commune W5 « Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 » consiste dans un premier temps à mettre en œuvre un accompagnement méthodologique et une expertise pour la prise en compte de la logistique urbaine à l'échelle du bassin de vie de l'Ouest 06 dans le but d'établir des pistes d'actions ciblées communes et spécifiques à chaque collectivité. Le montant de cet accompagnement est estimé à 10 000 € TTC, soit 1 666 € pour Antibes selon les clés de répartition du PCET Ouest 06.

Pour mettre en œuvre cette action, les six collectivités partenaires du PCET Ouest 06 ont choisi de réaliser un groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes précise les modalités de ce partenariat, à savoir :

- la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis sera le coordonnateur du groupement ;
- le groupement est constitué pour une période d'un an, renouvelable une fois ;
- un comité décisionnel composé des élus représentants chaque partie en assure la gouvernance ;
- la CASA avance le paiement de la prestation pour le compte de ses partenaires. Les coûts sont répartis à part égale et chaque partie paie sa part sur présentation d'un titre de recette émis par la CASA ;
- la convention peut être résiliée à l'unanimité des membres du comité décisionnel et chaque partenaire peut se retirer en s'acquittant de la totalité de la part de financement qui lui incombe pour la durée de l'action.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'action W5 « Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 », avec la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Cannes et la Commune de Grasse.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.29-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN OEUVRE DU PLAN CLIMAT- ENERGIE TERRITORIAL
OUEST 06 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION
DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1213-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1213-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement